

# CHÈQUE-FORMATION

UNE SOLUTION POUR  
**FORMER**  
À COÛT RÉDUIT !

## LE CHÈQUE-FORMATION, C'EST QUOI ?

Concilier production et développement des compétences à coût réduit ? C'est possible ! Le Chèque-Formation, vous permet de bénéficier d'une aide financière pour former vos travailleurs dans l'un des centres de formation agréés. Il existe également une déclinaison des Chèque-Formation en Chèque-Formation Langues et Chèque-Formation Éco-Climat.

### VOS AVANTAGES

Un Chèque-Formation correspond à une heure de formation par travailleur. La Wallonie accorde un subside de 15€ par chèque. **Pour l'achat d'un chèque d'une valeur de 30€, vous ne payez que 15€.**

## CONDITIONS D'ACCÈS

Être une PME occupant au maximum 250 travailleurs<sup>1</sup> ou indépendant à titre principal, complémentaire ou conjoint aidant et ayant un siège principal d'activités en Wallonie de langue française.

## POUR QUEL TYPE DE FORMATION ?

Tous les types de formation de type général, en lien avec votre activité, peuvent être suivis : anglais, comptabilité, journalisme, isolation, domotique, japonais, art graphique, transport aérien, bijouterie, marketing, informatique, secourisme, découpe de légumes, etc<sup>2</sup>.

## CET AVANTAGE EST-IL ILLIMITÉ ?

Le nombre de chèques que vous pouvez obtenir par an varie en fonction de la taille de votre entreprise :

Taille de l'entreprise	Nbre de Chèques-Formation/ an	Chèques-Formation langues	Chèques-Formation éco-climat
Indépendant à titre complémentaire	80	20	200
Indépendant à titre principal/ Entreprise unipersonnelle	100	25	200
2 à 50 travailleurs	400	100	200
51 à 100	600	150	200
101 à 200	700	175	200
201 à 250	800	200	200

### EN PRATIQUE

- Choisissez un des opérateurs de formation agréés par la Wallonie.
- Complétez le formulaire d'inscription et la déclaration sur l'honneur.
- Après examen de votre demande, vous serez contacté par la société Sodexo, responsable du suivi administratif du dispositif Chèque-Formation.

### PLUS D'INFOS ?

- Prenez contact avec votre conseiller.
- 0800/93 946, si vous n'avez pas encore de conseiller.
- [www.leforem.be](http://www.leforem.be), sur la page « [Chèque-Formation](#) ».

1. Nombre d'équivalent temps plein selon l'ONSS.  
2. À l'exception des formations de type comportemental, relationnel, ou liées au bien-être et à développement personnel.